

PRÉSIDENTENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 239-2022/ARR/DAJI

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement – SCAI	1
JONC	1
Archives NC	1
DDDT	1
DAJI	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud et de représentants de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu la délibération n° 50/CP du 5 novembre 2021 portant création d'un fonds de soutien à la politique de l'eau partagée en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le rapport n° 4286-2022/1-ACTS/DAJI du 11 janvier 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Après l'article 41-2 de l'arrêté modifié du 21 juin 2019 susvisé, relatif à la Commission consultative spécialisée « L'organisme de gestion », est inséré un article 41-3 ainsi rédigé :

« **ARTICLE 41-3** : *Au comité de gestion du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée en Nouvelle-Calédonie est désigné M. Lionnel BRINON* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.